

CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

A.D.F.A.A.F.

8 Rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

relatifs à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS

Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon

SIRET 329 073 779 00020 APE 6920Z

19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901

Siège social : 8, rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

SIREN 778 586 537

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

CAGEC COTELLE-HUBERT SAS

Commissaire aux comptes

19, rue d'Alsace-Lorraine

71100 CHALON-SUR-SAONE

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901

Siège social : 8, rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

SIREN 778 586 537

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.F.A.A.H relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- La note 2 de l'annexe concernant les provisions pour renouvellement des immobilisations.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, **sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que :

- **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

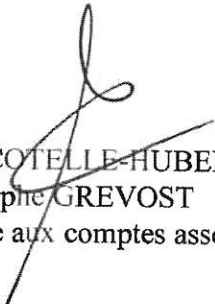
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon-sur-Saône
Le 06 septembre 2019



Pour SAS COTELLE-HUBERT
Christophe GREVOST
Commissaire aux comptes associé

CONSOLIDATION 2018

ACTIF	Brut	31/12/2018		31/12/2017
		Amot. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 088.00	1 670.40	417.60	835.20
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	838 953.57	424 609.18	414 344.39	454 944.97
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	883 264.88	370 915.07	512 349.81	549 344.79
Constructions	6 896 351.76	3 536 327.95	3 360 023.81	3 577 080.28
Installations techniques, matériel et outillage industriels	972 299.38	723 606.37	248 693.01	227 127.58
Autres	1 977 027.26	1 486 296.75	490 730.51	507 809.37
Immobilisations corporelles en cours	379 755.12		379 755.12	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
Participations	3 500.00		3 500.00	3 500.00
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts	147 717.48		147 717.48	125 611.14
Autres	323 799.44		323 799.44	323 799.44
Total 1	12 424 756.89	6 543 425.72	5 881 331.17	5 770 052.77
Comptes de liaison (2)	84 110.04		84 110.04	453 608.48
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	1 064 414.31	9 501.00	1 054 913.31	854 536.02
Autres	16 693.77	5 485.28	11 208.49	52 003.52
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 831 690.85		4 831 690.85	4 898 638.14
Charges constatées d'avance	62 909.99		62 909.99	54 194.22
Total 3	5 975 708.92	14 986.28	5 960 722.64	5 859 371.90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
Total général (0+1+2+3+4+5)	18 484 575.85	6 558 412.00	11 926 163.85	12 083 033.15

Consolidation

05/08/2019

10:00:01

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

Page 1 de 1

CONSOLIDATION 2018

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 748 065.98	3 791 624.98
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	1 425 737.40	1 412 226.91
Report à nouveau	-70 919.18	-283 968.70
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 322.60	226 559.02
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	841 454.59	649 073.59
Total 1	5 939 016.19	5 795 515.80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	94 100.88	116 930.88
Provisions pour charges	443 888.50	351 391.00
Total 2	537 989.38	468 321.88
Comptes de liaison (3)	84 110.04	453 713.39
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 734 536.90	3 888 700.74
Emprunts et dettes financières diverses	44 287.11	43 630.08
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	533 053.09	500 105.90
Dettes fiscales et sociales	889 121.91	816 828.71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	119 181.28	58 733.93
Autres dettes	44 867.95	57 482.72
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total 4	5 365 048.24	5 365 482.08
Ecart de conversion passif (5)		
Total général (1+2+3+4)	11 926 163.85	12 083 033.15

CONSOLIDATION 2018

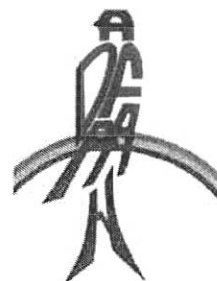
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	10 524 444.96	10 530 510.66
<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>	10 524 444.96	10 530 510.66
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 351.08	950.00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	26 287.44	73 938.81
Autres produits	175 186.22	194 090.28
Total 1	10 729 269.70	10 799 489.75
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stocks		
Autres achats et charges externes	2 409 106.34	2 387 996.12
Impôts, taxes et versements assimilés	562 343.93	547 960.56
Salaires et traitements	5 042 874.41	5 023 759.34
Charges sociales	1 969 711.73	1 960 617.69
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	507 304.15	503 821.79
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		5 355.00
Dotations aux provisions sur risques et charges	20 841.00	26 658.26
Autres charges	3 466.67	15 121.08
Total 2	10 515 648.23	10 471 289.84
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	213 621.47	328 199.91
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)	515 803.00	512 362.35
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)	515 803.00	512 362.35
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		0.22
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 027.54	19 096.21
Total 5	7 027.54	19 096.43
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	75 278.68	78 806.54
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6	75 278.68	78 806.54
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	-68 251.14	-59 710.11
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)	145 370.33	268 489.80

CONSOLIDATION 2018

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		5 802.23	7 483.60
Produits exceptionnels sur opération de capital		5 500.00	15 937.26
Reprises sur provisions		115 057.71	64 859.92
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Transferts de charges			
	Total 7	126 359.94	88 280.78
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles sur opération de capital		67 517.67	6 878.74
Dotations aux amortissements et aux provisions		209 533.50	123 312.82
Engagement à réaliser sur ressources affectées			
	Total 8	277 051.17	130 191.56
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	-150 691.23	-41 910.78
Participation des salariés aux résultats (9)		1.70	20.00
Impôts sur les bénéfices (10)			
	TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	11 378 460.18	11 419 229.31
	TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	11 383 782.78	11 192 670.29
	EXCEDENT OU DEFICIT	-5 322.60	226 559.02

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES FOYERS D'ACCUEIL
POUR ADULTES HANDICAPES

8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY



DOCUMENT DE SYNTHESE
ANNEXE AU BILAN

EXERCICE 2018

Président :

Monsieur Joël COLLIN

Directrice Générale :

Madame Catherine BOZONNET

Directeurs :

Madame Isabelle CHAMOUX : GIVRY & SENNECEY-LE-GRAND

Monsieur Jean-Baptiste GOUYON: BUXY & SAINT-REMY

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

REGLES ET METHODES **COMPTABLES**

L'Association ADFAAH a pour objet, à l'exclusion de tout but lucratif, soit directement, soit en coopération avec d'autres organismes :

- La création et la gestion d'établissements destinés à l'accueil d'adultes handicapés afin de leur permettre, par un accompagnement éducatif et social, de conserver voir de développer leurs capacités à vivre leur différence et de les intégrer au maximum au sein de la société.
- La création et la gestion de services destinés à compléter, par une aide matérielle, technique ou juridique l'accompagnement de ces personnes.
- Toute action d'information, de recherche et d'aides aux familles concernant les problèmes posés par les personnes en situation d'handicap.

Le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2018 avant affectation du résultat, présente un total de 11 926 164 euros. Le résultat présenté sous forme de liste est un déficit de 5 323 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les comptes annuels des établissements et services ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 10 avril 2019.

▪ **Principes, règles et méthodes comptables :**

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes.
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction 87.67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable applicable aux établissements publics hospitaliers (M22) aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Ces dispositions particulières ont été retraitées dans les comptes sociaux, en particulier pour la provision pour congés à payer, afin de tenir compte des principes comptables généraux prévus par le Code du Commerce.

Il a également été tenu compte de contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et notamment la circulaire départementale relative à l'établissement des budgets prévisionnels.

Il a été tenu compte du règlement CRC 2004-06 relatifs aux actifs. Les composants significatifs et identifiés ont été isolés. Les durées d'amortissements ont été définies pour tenir compte des exigences tarifaires.

1) Immobilisations

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de licences et de logiciels.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2018

IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE 31/12/2017	ACQUISITIONS	CESSIONS	VIREMENT	VALEUR BRUTE 31/12/2018
INCORPORELLES	FRAIS D'ETABLISSEMENT	-	-	-	-	-
	FRAIS D'ETUDES	2 088	-	-	-	2 088
	TOTAL I	2 088	-	-	-	2 088
INCORPORELLES	LOGICIELS	65 563	-	5 596	-	59 967
	HONORAIRES	-	-	-	-	-
	CONSTRUCTION	778 987	-	-	-	778 987
	TOTAL2	844 550	-	5 596	-	838 954
CORPORELLES	TERRAINS& Aménagt CONSTRUCTIONS	879 305	3 960	-	-	883 265
	INSTALLATIONS GENE- RALES- AGENCEMENTS	6 873 086	35 641	12 375	-	6 896 351
	INSTALL. TECHNIQUES MAT. OUTILLAGE	930 419	79 850	37 971	-	972 299
	INSTALLATIONS GENER AMENAGEMENTS	1 986 446	100 906	110 324	-	1 977 027
	MATERIEL TRANSPORT MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE MOBILIER MATERIEL HEBERG. ET ACT. JOUR	-	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS AVANCES ET ACOMPTES	-	379 755	-	-	379 755
		-	-	-	-	-
	TOTAL III	10 669 256	600 111	160 670	-	11 108 697
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	3 500	-	-	-	3 500
	AUTRES TITRES IMMOBILISES	-	-	-	-	-
FINANCIERES	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINAN.	125 611 323 799	22 106 -	- -	- -	147 717 323 799
	TOTAL IV	452 910	22 106	-	-	475 016
	TOTAL I+II+III+IV	11 968 804	622 218	166 266	-	12 424 756

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

	IMMOBILISATIONS	AMORTIS. CUMULES DEBUT EXERC.	AUGMENTATION	DIMINUTION	VIREMENT	AMORTIS. CUMULES FIN EXERC.
INCORPORELLES	FRAIS D'ETABLISSEM.	0	0	0	0	0
	FRAIS D'ETUDES	1 253	417		0	1 670
	TOTAL I	1 253	417	0	0	1 670
	AUTRES IMMOB. INCORPORELLES					
	LOGICIELS	59 076	1 651	5 597		55 130
	HONORAIRES CONSTRUCTION	330 530	38 949			369 479
	TOTAL II	389 606	40 600	5 597	0	424 609
CORPORELLES	TERRAINS & Aménagt	329 960	40 955			370 915
	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENT	3 296 007	252 410	12 089		3 536 328
	INSTALLATIONS TECH MATRIEL OUTILLAGE	703 291	55 579	35 263		723 607
	AUTRES (regroupement)	1 478 637	117 344	109 683		1 486 297
	MATERIEL TRANSPORT	0	0	0		0
	MAT. BUREAU ET INFORMATIQUE	0	0	0		0
	MOBILIER	0	0	0		0
	MAT. HEBERGEMENT ET ACT. JOUR	0	0	0		0
	IMMOB. CORPOR. EN COURS	0	0	0		0
	AVANCES A COMPTES					
	TOTAL III	5 807 895	466 287	157 035	0	6 117 147
	TOTAL GENERAL	6 198 754	507 304	162 632	0	6 543 426

2) Provisions et réserves

Autres engagements hors bilan :

Garantie sur emprunt :

* L'emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 3 500 000 € pour le financement de la construction du foyer d'accueil médicalisé de SENNECEY LE GRAND est garanti de façon solidaire par le Département de Saône & Loire à hauteur de 2 800 000 € (soit à hauteur de 80%) en capital, intérêts et autres commissions et par la Commune de SENNECEY LE GRAND à hauteur de 700 000 € (soit à hauteur de 20 %) en capital, intérêts et autres commissions.

Au 31/12/2018, l'emprunt est mobilisé à hauteur de 3 500 000 €, le capital restant dû s'élève à 2 937 484,37 €.

* Au 31/12/2018, l'emprunt de la CARSAT, accordé pour 931 020 € est mobilisé en intégralité, le capital restant dû s'élève à 465 510 €.

* L'emprunt souscrit auprès de la Caisse Des Dépôts pour un montant de 600 000 € pour le financement de la construction du foyer d'accueil médicalisé de SENNECEY LE GRAND est garanti de façon solidaire par le Département de Saône & Loire à hauteur de 300 000 € (soit à hauteur de 50%) en capital, intérêts et autres commissions et par la Commune de SENNECEY LE GRAND à hauteur de 300 000 € (soit à hauteur de 50%) en capital, intérêts et autres commissions.

Au 31/12/2018, l'emprunt est mobilisé à hauteur de 600 000 €, le capital restant dû s'élève à 322 500 €.

Fait à Givry le 6 août 2019